

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 27 octobre 2025</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 15 octobre 2025 DATE D'AFFICHAGE : 16 octobre 2025</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
--	--

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCault, Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Chantal LEYE

Absentes : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY

Pouvoir : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants (inondation, séisme, coupure électrique de longue durée, etc ...) peuvent perturber le fonctionnement quotidien des citoyens qui, naturellement, se retournent vers la puissance publique, et en premier lieu, les communes.

La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a donc créé les outils nécessaires au Maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile avec l'institution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Conformément à la réglementation en vigueur, le Plan Communal de Sauvegarde de la commune datant de 2017, nécessite une mise à jour qui porte notamment sur la création d'une fiche réflexe liée aux cybers attaques et sur une anonymisation du cadre général du Plan Communal de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de cette présentation.

Reçu au contrôle de légalité
le 28/10/2025
Publié ou notifié
le 29/10/2025
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

